Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 58 / 22 décembre 2015



Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 22 décembre 2015

Arrêté du Président de l'UCBL

N-2015 n°2 arrêté du Président de l'UCBL portant nomination des co-directeurs du Musée d'histoire de la médecine et de la pharmacie

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNNELLES
Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE

AFFAIRE SUIVIE PAR:

Sophie LAHY Tél.: 04 72 43 29 89

Fax: 04 72 43 14 25

Mél.: affaires.juridiques@univ-lyon1.fr

N-2015 n°2

LE PRESIDENT

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D714-1 à D 714-6;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1;

Vu la délibération n°2015-272 du Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 24 novembre 2015 ;

Vu la proposition conjointe du directeur de la Faculté de Médecine Lyon-Est et de la directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques ;

ARRETE

- Article 1^{er}: Le Professeur René-Charles RUDIGOZ de la Faculté de Médecine Lyon-Est et le Professeur Daniel BENZONI de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques sont nommés aux fonctions de co-directeurs du Musée d'Histoire de la Médecine et de la Pharmacie pour un mandat de quatre ans,
- Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et la Directrice Générale des Services adjointe en charge du Secteur Santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2015

Le Président de l'Université

Pour le Président de l'UCBL et par délégation

François-Noël Glirecteur Géne

Atain HELLELI